



**101<sup>e</sup> Congrès des maires et présidents d'intercommunalité  
Mardi 20 novembre 2018, AG statutaire  
Présentation du rapport financier  
par Michel Vergnier, trésorier général**

**François Baroin.**- Chers amis, merci.

Merci de conserver un peu de votre énergie pour cette partie statutaire. Ce n'est pas un message indirect à ceux qui s'en vont. Il y a tellement d'activités et tellement de choses à voir en même temps... Mais nous allons aller à l'essentiel de la présentation de la vie de notre Association et de ses instances.

Donc sans plus tarder je passe la parole à notre trésorier général pour la présentation du rapport financier.

**Michel Vergnier.**- Merci, Monsieur le président.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, voilà le moment que vous attendez depuis longtemps. Je sais que vous êtes venus pour ce moment-là, la présentation des comptes de notre Association.

Donc je souhaite vous faire toute la présentation plutôt que de la morceler par des votes un petit peu différents. Je laisserai officier le président pour faire les

votes les uns après les autres, à l'issue de ma courte intervention, rassurez-vous.

Donc, chers amis, c'est un plaisir, comme beaucoup l'ont dit, mais vraiment un plaisir de vous retrouver chaque année, au moment de notre Congrès et du Salon qui l'accompagne. Votre présence nombreuse est un encouragement pour les actions que nous menons, que nous initions, que vous nous suggérez lors des nombreuses réunions de commissions tout au long de l'année.

Il y a ceux qui disent et il y a ceux qui font. Nous sommes, nous les maires, dans la deuxième catégorie. Nous sommes entourés dans nos communes, comme à notre siège, de collaborateurs compétents et motivés que je veux saluer au moment de mon court propos.

Merci à tous nos collaborateurs pour le soutien qu'ils nous apportent. Merci également à tous. Merci à nos directrices, à nos directeurs départementaux et aux salariés de nos associations. Tous complémentaires, nous tentons d'apporter des réponses adaptées aux problèmes, de plus en plus nombreux si j'ai bien compris,

que nous rencontrons et aux demandes toujours plus exigeantes de nos concitoyens. Mais après tout, ils ont bien raison.

Depuis ma désignation comme trésorier général, j'ai souhaité que pour notre Congrès, nos supports de promotion et les outils qui l'accompagnent pendant ces trois jours soient adaptés à nos convictions et, par conséquent, réalisés dans des matériaux nobles, recyclés ou recyclables.

On me disait « cela, impossible » et puis, ensuite, en me disant que c'était financièrement inabordable. Ce n'est pas le cas et c'est bien que nous puissions utiliser les productions de chez nous. Cela met en valeur le savoir inégalé de nos territoires et tout particulièrement, cette année, du département des Vosges.

Cette année, vous avez tous reçu une sacoche tissée, assemblée, cousue, imprimée dans un rayon de vingt kilomètres autour de Remiremont : dans la commune d'Éloyes, dont le maire est André Jacquemin, pour le tissage – je ne sais pas s'il est là, mais je le salue amicalement –, la commune de Ferdrupt pour l'assemblage et la confection. Le maire est Étienne Colin, je ne sais pas s'il est là non plus mais je le salue. Et, enfin, la commune de Remiremont pour le marquage et l'ennoblissement de la sacoche. Le maire est Jean Hingray. Qu'ils en soient félicités et remerciés. Je ne voulais pas me priver de ce petit plaisir de les saluer et de le signaler.

Des diapositives vont être projetées

derrière moi et je vais commencer. Succinctement, bien entendu, puisque vous avez tous reçu les rapports et les éléments que je vais reprendre ici de manière synthétique figurent dans le rapport annuel que vous avez consulté tous, bien sûr, en ligne sur notre site Internet et que la diapositive qui doit être derrière moi, voilà, elle est là, reprend sous forme de compte de résultat simplifié.

J'ajoute que je parle ici sous le contrôle de notre commissaire aux comptes que je viens de saluer, Monsieur Jean-Pierre Vercamer, qui interviendra après moi et avant que vous votiez.

Conformément à nos prévisions, le déficit de l'exercice 2017, tel qu'il a été arrêté par nos experts-comptables, s'élève à 871 000 euros, un tout petit peu plus, comme vous pouvez le voir.

Déficit, rassurez-vous, qui est très largement couvert par nos réserves associatives ou, si vous préférez, par notre fonds de réserve. La totalité de ce déficit s'explique – heureusement – par le financement des projets exceptionnels que nous avons voulus, que vous avez voulus et qui ont été portés par notre Association en 2017, à savoir, je les rappelle, la journée du 22 mars avec les candidats à l'élection présidentielle, à l'époque, et notre 100<sup>e</sup> Congrès de l'année dernière qui fut, par nature, exceptionnel.

La partie de notre budget qui concerne plus strictement le fonctionnement courant est conforme aux prévisions et maîtrisé. Elle affiche même, à ma demande, à la

demande de l'ensemble des responsables, des économies pour un certain nombre de postes, dans la ligne droite des efforts engagés ces dernières années. Le déficit qui est le nôtre n'est donc pas causé par une dérive des dépenses de la structure, mais, on en reparlera, par notre ambition collective de faire vivre notre Association et d'atteindre les objectifs que nous lui fixons ensemble.

Vous avez donc une synthèse qui vous explique les choses et je pense que vous avez pu le regarder avant de venir ici.

Cela, c'est la première chose. Vous aurez, bien entendu, tout à l'heure à l'approuver après que Monsieur Vercamer sera intervenu.

Concernant l'exercice prévisionnel 2018, qui va aussi apparaître, nos dépenses courantes ont été maîtrisées malgré un contexte financier exigeant et vous allez comprendre pourquoi je vous dis cela. Un gel des cotisations depuis dix ans. Ce n'est pas bien de geler les cotisations pendant dix ans, cela pose des problèmes au bout. La reprise de l'inflation. Et une évolution logique, mais nous, les maires, nous connaissons cela dans toutes nos collectivités, une évolution de la masse salariale.

Nous avons décidé tous ensemble d'une importante campagne de communication et cela, bien entendu, c'est utile, indispensable, mais nous devons le financer en appelant nos réserves. Sur les conseils de nos experts-comptables et de notre commissaire aux comptes, s'agissant de la campagne de

communication, bien entendu, qui a été présentée, elle fait l'objet d'un budget annexé au budget principal afin, premièrement, de bien faire la part de nos dépenses de fonctionnement et celle liée aux grands projets et, deuxièmement, c'est important et recommandé, d'utiliser nos réserves pour ce à quoi elles doivent être destinées, financer l'exceptionnel.

Cette affectation d'un montant de 609 000 euros pour 2018 vous est donc présentée derrière moi, sur la deuxième diapositive qu'il vous appartiendra aussi de valider.

Donc, pardon, mais on m'a dit que le président était d'accord, je finis tout et on valide après.

*(François Baroin acquiesce)*

Il confirme l'accord. Très bien.

Alors, les cotisations. Parlons-en deux minutes ensemble. Le budget prévisionnel 2019 sera établi avec prudence et avec raison. Nous aurons une première partie de fonctionnement tirant exclusivement ses ressources des cotisations et une seconde partie concernant les grands projets qui seront, comme je l'ai dit, adossés à nos réserves comme je viens de le présenter.

Cependant, à la fois pour accompagner le nécessaire développement de notre Association tel que nous le voulons tous, et pour maintenir notre indépendance d'action en l'absence, je le répète et c'est très important, de toute subvention extérieure et dans un climat État-collectivités un petit peu tendu, on va le

dire comme cela, pour préparer les échéances à venir comme les élections municipales, bien sûr, et pour suivre l'évolution de nos charges, mes chers collègues, mes chers amis, une augmentation des cotisations serait nécessaire.

Elle est projetée sur la troisième diapositive que vous regardez et ses objectifs et la méthode de calcul ont été adoptés par notre Bureau du 10 juillet, confirmés le 19 septembre 2018, conformément à nos statuts, et répartis sur tous en prenant en compte la situation de chacun par souci d'égalité et de justice.

Donc les choses sont parties comme cela et il aurait été normal que cela s'applique aux cotisations 2019. Mais comme j'essaye de le faire, j'écoute, nous écoutons, à la fois avec le service Comptabilité, avec la Direction générale, nous écoutons ce que vous nous dites. Nous l'avons déjà écouté dans la formation, dans les remboursements de déplacements... Enfin, dans un certain nombre de domaines qui me concernent plus particulièrement.

Et là, nous avons été alertés par un certain nombre d'associations départementales sur le fait que si nous faisons cela, et compte tenu du fait que les assemblées générales des diverses associations départementales se tiennent sur toute l'année, il y a celles qui auront lieu après et qui peuvent répercuter et il y a celles qui ont déjà eu lieu et qui ne peuvent pas répercuter, ce qui fait que c'est la part départementale qui serait amputée de

cette augmentation.

Comprenez bien que moi, j'ai mandat. Je ne suis pas là pour décider des choses. Donc j'ai dû consulter les associations départementales avec l'aide de la Direction et vous faire une proposition, tout en respectant le vote, parce que s'il y a un vote et que je me mets à décider quelque chose de tout à fait différent, cela ne va pas se passer comme ça. Vous ne manquerez pas de me le reprocher vous aurez raison.

Donc la proposition que je vous fais, c'est d'adopter aujourd'hui ce principe de l'évolution des cotisations. Vous voyez que cela représente pour certaines communes 45 à 48 euros. Le budget communal, même amputé des dotations d'État, pourrait y survivre, me semble-t-il, et il y a une répartition qui est juste selon moi.

Pour ma commune, par exemple, 14 000 habitants, cela représente 70 euros annuels. Je pense que c'est quelque chose de très supportable.

Donc je vous propose d'adopter... Sinon, l'année prochaine, si on est toujours là... Enfin, on sera là, mais si rien ne se passe de terrible, vous me direz la même chose, c'est-à-dire que comme cela n'a pas été voté avant, on ne peut pas le répartir.

Donc la solution que j'ai proposée et qui a été acceptée par tous les membres du B 36, c'est de dire : on vote le principe de l'augmentation des cotisations qui sera applicable en 2020.

Donc, comme cela, tout le monde aura le temps, soit en cette fin d'année 2018 soit

pendant toute l'année 2019, de répercuter cette augmentation de cotisation sur les associations départementales.

Voilà, je pense que c'est quelque chose... Mais à défaut de le faire, nous mettrions, et en tant que trésorier, je mettrais en difficulté notre Association. Il y a des gens qui ont exercé les plus hautes responsabilités dans cette Association et qui le savent, elle a toujours été bien gérée. Elle avait des réserves et heureusement qu'elle les a eues, notamment quand il s'est agi de moderniser le siège, là où nous sommes, au Quai d'Orsay, et tout.

Donc il faut que nous soyons sur cette même logique, et moi, je souhaite que vous acceptiez la proposition qui est faite et qui a été adoptée par le B 36.

Voilà, mes chers amis. Merci de votre attention.

Je suis sûr de vous avoir passionnés. Avant de laisser la parole à Monsieur Vercamer, je suis à votre écoute si vous aviez des questions à poser, mais vous pouvez trouver les réponses sur notre site, toutefois.

**Michel Vergnier.-** Monsieur le président, je vous propose d'appeler Monsieur Vercamer qui n'a pas pu s'installer avec nous, mais je l'ai vu au premier rang.

**François Baroin.-** Monsieur Vercamer.

**Michel Vergnier.-** Je lui laisse la place et puis, ensuite, le président fera procéder aux trois votes. Merci beaucoup de votre

fidélité au Congrès et de votre attention qui m'a beaucoup aidé et réconforté – si vous votez.

**François Baroin.-** Merci, Michel.

**Jean-Pierre Vercamer.-** Bonjour à toutes et à tous. Bonjour, Monsieur le président.

Je voudrais, avec votre autorisation, et je vais le faire très rapidement, rassurez-vous, peut-être vous donner quelques précisions sur les travaux entrepris par votre commissaire aux comptes sur le contrôle des comptes de l'année 2017. Vous rappeler que nous avons bien revu l'ensemble des procédures comptables qui concourent à l'établissement des états financiers qui viennent de vous être présentés. Que nous avons revu la situation fiscale de l'Association.

Vous avez vu apparaître un tout petit montant d'IS de 5 000 euros à taux réduit sur les revenus liés aux placements financiers. L'Association des maires de France est une association qui fait l'objet d'une sectorisation fiscale. Je m'empresse de vous dire qu'il n'y a pas d'impôt sur la partie des activités jugées lucratives. On est en train de parler du résultat qui est lié au Salon, à la tenue du Salon et à la revue des maires de France, qui est globalement un résultat déficitaire, donc pas d'impôt à payer.

Nous avons bien évidemment revu le bilan, le compte de résultat et l'annexe. Nous n'avons pas relevé de changement de méthode comptable par rapport à l'exercice précédent et nous n'avons pas

non plus détecté de problématique de continuité d'exploitation.

Très rapidement à noter, et Monsieur le trésorier vient de vous le dire, un résultat déficitaire de 871 000 euros. Je crois effectivement qu'il n'y a absolument aucune émotion particulière, tant la réalisation de ce résultat est parfaitement maîtrisée. Les raisons sont connues, c'est le financement d'un certain nombre de projets exceptionnels qui ont été fournis dans votre rapport et parfaitement bien présentés en page 33 de votre rapport annuel.

Le déficit, comme Monsieur Vergnier vient de le préciser, est parfaitement couvert par l'ensemble des réserves qui s'élèvent aujourd'hui à un montant de 27 millions d'euros. Je préciserai encore que la trésorerie est particulièrement saine et très largement supérieure aux dettes exigibles à court terme, et qu'il n'y a pas de litige ou de contentieux, d'où l'absence de provisions pour risques et charges. La seule provision pour risques et charges que vous voyez apparaître au niveau du bilan est une provision pour indemnité de départ à la retraite, qui est une provision comptable demandée par la réglementation.

Nous avons tenu une réunion de synthèse avec la Direction et le trésorier le 5 juillet dernier. Nous avons participé au Bureau du 10 juillet qui a arrêté les comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2017. Et nous avons le plaisir de participer à cette Assemblée générale pour vous partager nos deux rapports. Là aussi, je vous

rassure, je ne vais pas vous faire une lecture détaillée de l'ensemble de ces rapports. Je vous lis juste mon opinion de façon solennelle.

*« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice. »*

C'est ce que l'on appelle dans notre jargon une opinion sans réserve et sans observation. Les autres paragraphes importants de ce rapport général sont les justifications des appréciations. Pour vous le faire court aussi, c'est de dire que l'on est en parfaite adéquation avec les principes comptables que vous avez utilisés. Et par rapport à la vérification du rapport de gestion, nous précisons que nous n'avons pas d'observation à formuler sur le contenu du rapport de gestion qui vous a été présenté par Monsieur le trésorier.

Nous vous devons un deuxième rapport. Cela va aller très vite parce qu'il est très court. C'est le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées. Quand je dis qu'il est très court, tout simplement nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant, cette Assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de

commerce. En français courant, c'est simplement de dire qu'il n'y a pas de convention réglementée passée entre l'Association des maires de France et tout autre structure avec laquelle vous auriez des administrateurs communs concernés.

J'en ai terminé. La chose à retenir, c'est surtout une opinion sans réserve et sans observation sur les comptes de l'exercice 2017. Merci beaucoup.

**François Baroin.-** Merci, Monsieur le Commissaire aux comptes, Monsieur Vercamer. Pas d'observation ? Pas d'autre intervention ?

Donc je soumetts...

**Michel Vergnier.-** Ah si !

**François Baroin.** Pardon, je vous en prie.

**Intervenant.-** Merci beaucoup. Juste une petite remarque. Je trouve que c'est superbement bien géré, mais quand j'entends 27 millions de réserves, alors que moi, pour mon budget investissement et fonctionnement est de 300 000 euros, donc l'épaisseur du trait d'une de vos lignes, je me demande un peu déjà à quoi servent ces réserves, voilà. Si vous en avez trop, n'hésitez pas. Saint-Hilaire-Fontaine, dans la Nièvre, j'ai vraiment beaucoup de mal.

**François Baroin.-** Je vais peut-être laisser le trésorier général vous répondre.

Je vous donnerai son 06, vous prenez contact avec lui, c'est un homme très ouvert, vous verrez, c'est un Creusois.

**Michel Vergnier.-** Laissez votre carte

personnelle et on réglera cela tous les deux.

**François Baroin.-** Voilà. Au passage, je précise que les élus qui sont en face de vous, les membres de la Direction, en fait, consacrent de leur temps à l'association mais tout est bénévole. Nous avons en appui une structure qui permet d'avoir à peu près 80 personnes de grande qualité, de grande disponibilité, passionnées par notre cause, et c'est l'occasion pour moi, si vous me le permettez, de rendre hommage au personnel de l'Association des maires de France, son directeur général, toutes les équipes qui organisent ce Congrès, les conseils, commissions et instances diverses.

C'est de plus en plus difficile. Ils sont chaque jour un peu meilleurs et toujours disponibles pour vous rendre service. Au fond, c'est l'esprit de l'amicale au départ, c'est l'esprit associatif aujourd'hui, dans le bénévolat et juste servir la cause qui nous est commune.

S'il n'y a pas d'autre intervention, à l'exception de la demande particulière qui sera traitée avec toute la bienveillance établie par le trésorier général, chacun l'aura compris... Ce qui n'est pas non plus un appel d'air. Je pense qu'à un moment donné, le Guérétois est aimable et puis, ensuite, il ferme la porte. Je le connais, Michel. Je le connais bien.

Pas d'autre intervention ?

Donc je soumetts les trois rapports et les trois points à votre approbation.

Premier vote : « *Les adhérents de l'AMF,*

*réunis en Assemblée générale ordinaire le 20 novembre 2018, et après avoir pris connaissance de l'ensemble des rapports du commissaire aux comptes, adoptent le rapport financier 2017 tel que proposé par le Bureau de l'Association et valide le report à nouveau du déficit de l'exercice d'un montant de 871 123 euros et son affectation au fonds de réserves à due concurrence. »*

Qui est pour ? Oui, c'est bien de faire du sport en début d'après-midi. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

*Pour l'affectation des réserves : « Les adhérents de l'AMF, réunis en assemblée générale ordinaire ce 20 novembre 2018, adoptent le principe de l'affectation pour 2018 des réserves associatives aux grands projets. »*

Pour ? Contre ? Abstention ?

C'est adopté à l'unanimité.

*Enfin, troisième vote : « Les adhérents de l'AMF, réunis en assemblée générale ordinaire ce même jour, adoptent les évolutions des cotisations telles que présentées par le Bureau de l'Association et en fixent l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2020. »*

Même vote ?

Même vote, c'est donc adopté et je vous en remercie. Et merci à notre trésorier...

**André Laignel.**- Et à toute son équipe.

**François Baroin.**- Evidemment, à toute l'équipe de la direction des Finances.

Je voudrais remercier Cécile Gallien, Agnès Le Brun et Gilles Leproust, vos vice-présidents, nos vice-présidents, de leur présence à nos côtés et de leur implication dans l'organisation de nos travaux.

Je voudrais saluer Daniel Hoeffel, Président d'honneur de l'AMF. C'est toujours une joie et un plaisir, et on peut l'honorer par nos applaudissements pour la constance de son engagement à nos côtés et sa disponibilité au cours de chacun...

**Philippe Laurent.**- Grand militant des libertés locales.

**François Baroin.**- ...au cours de chacun de nos Congrès et, comme le dit Philippe Laurent, grand militant...

**Philippe Laurent.**- Et de l'autonomie fiscale.

**François Baroin.**- ...donc des libertés locales, de l'autonomie fiscale, de l'autonomie financière, de la République décentralisée. Et peut-être aussi d'une certaine idée de l'Alsace, mais cela, ce n'est pas le sujet de ce soir.